

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 18 JUILLET 2024

N° 2024-319 MAINTENANCE LOGICIELS WEB ACCUEIL - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Nomenclature des actes : 17

Vu les lois et règlements en vigueur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10, indiquant que la présidente peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente ;

Vu la décision de la Présidente n° 2024-218 en date du 6 mai 2024 attribuant le marché n°2024-10 relatif à la Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay à l'entreprise VAGO ;

Considérant que, pour donner suite aux travaux de réhabilitation de l'aire d'accueil, un local technique a été créé où la gestion des fluides est centralisé ;

Considérant que des logiciels ont été mis en place pour la gestion des occupants, d'une part avec WEB ACCUEIL et un système de Vidéo protection avec WEB SECURE ;

Considérant qu'il convient de mettre en place la maintenance sur ces équipements ;

LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide donc de signer le contrat de l'entreprise « WA CONCEPT ».

WA CONCEPT propose ainsi un contrat pour la maintenance des logiciels la 1^{ère} année pour un montant de 1750,00 € HT.

Le local technique étant sous garantie pour cette 1^{ère} année.

Pour les années 2-3 et 4, un contrat de maintenance est proposé pour les logiciels pour un montant de 2000 € HT et pour les équipements du local technique pour un montant de 2550,40 € HT.

Le contrat est prévu pour un an avec une reconduction expresse pour 3 années supplémentaires.

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 18/07/2024.

Le montant total est donc

	Année 1	Années 2,3 et 4 (par an)	4 années
Logiciel WEB ACCUEIL	1 500,00 €	1 620,00 €	6 360,00 €
Logiciel WEB SECURE	250,00 €	380,00 €	1 390,00 €
Maintenance annuelle local technique		2 550,40 €	7 651,20 €
TOTAL HT (hors actualisation)			15 401,20 €
TOTAL TTC (hors actualisation)			18 481,44 €

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 18 juillet 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET